



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 09 novembre 2020

Pôle Patrimoine-Architecture
Service régional de l'archéologie
et de la connaissance du patrimoine

Le Préfet de la région Occitanie

à

Affaire suivie par : Charlotte Bezzerouki
Téléphone : 05 67 02 32 71
Courriel : charlotte.bezzerouki@culture.gouv.fr
Réf. : DD/CB/2020/37254

Mesdames et Messieurs les responsables
d'opérations de recherche archéologique

Réponse au site de Montpellier
5 rue de la Salle l'Evêque
CS 49020
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

OBJET : Programmation scientifique 2021 : envoi des dossiers de demande d'autorisation et rapports d'opération 2020 (opérations de recherche/APP). Notice d'utilisation du dossier d'opération archéologique

Pièces jointes :

- Notice d'utilisation du dossier d'opération archéologique
- Dossier de demande d'opération archéologique
- axes de recherche
- Fiche financière (annexe 1)
- Fiche de demande d'analyses et de travaux de laboratoire (annexe 2)
- Fiche pour accueil de fouilleurs bénévoles (annexe 3)
- autorisation de fouille par le propriétaire (annexe 4)
- fiche descriptive du site
- Fiche récapitulative des pièces à fournir
- Fiche Hygiène et Sécurité sur les chantiers

Afin de préparer dans les meilleures conditions la programmation scientifique annuelle pour 2021, je vous prie de trouver ci-joint les pièces constitutives du dossier de demande d'opération que je vous demande de bien vouloir retourner à mon service dûment complétées et dans les délais précisés ci-après, en vue de leur instruction et de leur examen, le cas échéant, par la CTRA Sud-Ouest.

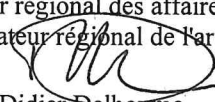
Vous trouverez dans la notice d'utilisation ci-jointe toutes les informations utiles à la formalisation de votre dossier.

Le respect des délais inscrits dans la présente circulaire (paragraphe B et C) constitue un critère distinctif de même importance que la qualité scientifique des dossiers présentés.

Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre à mon service vos dossiers de demandes et vos rapports d'opérations entre le 1^{er} et le 20 décembre prochain au plus tard, en vue de leur examen en CTRA lors des sessions de février et mars 2021. Cet envoi peut se faire sous forme numérique ou par envoi postal, à l'attention de madame Charlotte Bezzerouki (charlotte.bezzerouki@culture.gouv.fr). Pour les envois numériques, les dossiers devront être transmis par le biais de la plateforme *WETRANSFER*.

Vous remerciant par avance du respect du calendrier et des modalités d'instruction des dossiers, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie


Didier Delhoume



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 09 novembre 2020

Pôle Patrimoine-Architecture
Service régional de l'archéologie
et de la connaissance du patrimoine

Le Préfet de la région Occitanie

à

Affaire suivie par : Béatrice Pic
Téléphone : 05 67 73 21 16
Courriel : beatrice.pic@culture.gouv.fr
Réf. : DD/2020/37254

Mesdames et Messieurs les responsables
d'opérations de recherche archéologique

Réponse au site de Toulouse
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse cedex 6

OBJET : Programmation scientifique 2021 : envoi des dossiers de demande d'autorisation et rapports d'opération 2020 (opérations de recherche/APP). Notice d'utilisation du dossier d'opération archéologique

Pièces jointes :

- Notice d'utilisation du dossier d'opération archéologique
- Dossier de demande d'opération archéologique
- axes de recherche
- Fiche financière (annexe 1)
- Fiche de demande d'analyses et de travaux de laboratoire (annexe 2)
- Fiche pour accueil de fouilleurs bénévoles (annexe 3)
- autorisation de fouille par le propriétaire (annexe 4)
- fiche descriptive du site
- Fiche récapitulative des pièces à fournir
- Fiche Hygiène et Sécurité sur les chantiers

Afin de préparer dans les meilleures conditions la programmation scientifique annuelle pour 2021, je vous prie de trouver ci-joint les pièces constitutives du dossier de demande d'opération que je vous demande de bien vouloir retourner à mon service dûment complétées et dans les délais précisés ci-après, en vue de leur instruction et de leur examen, le cas échéant, par la CTRA Sud-Ouest.

Vous trouverez dans la notice d'utilisation ci-jointe toutes les informations utiles à la formalisation de votre dossier.

Le respect des délais inscrits dans la présente circulaire (paragraphes B et C) constitue un critère distinctif de même importance que la qualité scientifique des dossiers présentés.

Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre à mon service vos dossiers de demandes et vos rapports d'opérations entre le 1^{er} et le 20 décembre prochain au plus tard, en vue de leur examen en CTRA lors des sessions de février et mars 2021. Cet envoi peut se faire sous forme numérique ou par envoi postal, à l'attention de madame Sabine Toen (sabine.toen@culture.gouv.fr). Pour les envois numériques, les dossiers devront être transmis par le biais de la plateforme *WETRANSFER*.

Vous remerciant par avance du respect du calendrier et des modalités d'instruction des dossiers, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie

Didier Delhoume